

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 8 JANVIER 2019 A 19H00		
---	--	--

L'an deux mille dix-neuf et le huit janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de GÉRONCE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CONTOU-CARRÈRE Michel, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Michel CONTOU-CARRÈRE, Daniel AMESTOY, Frédéric DUFAU, Jérôme PALAS, Jean-Pascal ADAM, Cathy ILLANDE

ÉTAIENT ABSENTS : Joëlle AGRAZ, Michel LANNERETONNE, Maïder PUNTOUS, Cathy HAGET, Didier BORDES

Secrétaire de séance : Jérôme PALAS

Date de la convocation : 02/01/2019

Date d'affichage : 02/01/2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

Le procès-verbal de la séance du 19/11/2018 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération 1/4 :

N°08012019/001 : Vente du lot n°3 du lotissement communal « Le Camp Romain » à M. NAVARRO Cédric

Considérant la demande de M. NAVARRO Cédric demeurant à Géronce (64400) de se porter acquéreur du terrain à bâtir – lot n°3 du lotissement communal du Camp Romain d'une superficie de 1000 m²,

Considérant que par délibération du 02/04/2016 le prix de ce lot a été fixé à 40 000€ TTC,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de vendre le lot n°3 du lotissement communal « Le Camp Romain » à Géronce à M. NAVARRO Cédric

PRECISE que les frais de notaire, de mutations et divers restent à la charge de l'acquéreur.

DESIGNE l'office notarial FABRE-RIGAL-DUC à Oloron Ste Marie, notaire de la Commune, pour procéder à la vente.

CHARGE Monsieur le Maire de le représenter et de signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Délibération 2/4 :

N°08012019/002 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme FACE C 2019 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 14EF058
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : enfouissement rues "Des Barats", "Saint Laurent ». Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " FACE C 2019 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	129 080,66 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	12 908,06 €
- frais de gestion du SDEPA	5 378,36 €
TOTAL	147 367,08 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	64 000,00 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	23 664,79 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	54 323,93 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	5 378,36 €
TOTAL	147 367,08 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCÉPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Délibération 3/4:

N°08012019/003 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2019
APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 14EP105

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : éclairage public lié l'enfouissement rues "Des "Barats", "Saint Laurent". Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2019 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	37 050,48 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	3 705,05 €
- frais de gestion du SDEPA	1 543,77 €

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 8 JANVIER 2019 A 19H00		
---	--	--

TOTAL	42 299,30 €
APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :	
- participation Département	12 000,00 €
- F.C.T.V.A.	6 685,54 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	22 069,99 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 543,77 €
TOTAL	42 299,30 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Délibération 4/4:

N°08012019/004 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme Génie Civil Communications Electroniques Option A 2019 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 18TE041

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : génie civil ORANGE lié à l'éclairage public lié l'enfouissement rues "Des "Barats", "Saint Laurent".

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Génie Civil Communications Electroniques Option A 2019 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	15 700,90 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 570,09 €
- frais de gestion du SDEPA	654,20 €
TOTAL	17 925,19 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Opérateur télécommunication	3 072,55 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	14 198,44 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à	654,20 €

financer sur fonds libres)
TOTAL

17 925,19 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le projet du PLUi sera arrêté par la communauté de communes du Haut Béarn le 31 janvier 2019

Plus aucune question n'étant soulevée la séance est levée à 20h00
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La séance a fait l'objet de quatre (4) délibérations ainsi numérotées :

N°08012019/001 : Vente du lot n°3 du lotissement communal « Le Camp Romain » à M. NAVARRO Cédric

N°08012019/002 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme FACE C 2019 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 14EF058

N°08012019/003 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2019 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 14EP105

N°08012019/004 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme Génie Civil Communications Electroniques Option A 2019 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 18TE041

Nom Prénom	Signature
ADAM Jean-Pascal	
AMESTOY Daniel	
CONTOU- CARRÈRE Michel	
DUFAU Frédéric	
ILLANDE Cathy	
PALAS Jérôme	